

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 629

23 mars 2009

SOMMAIRE

Adonia Participations S.A.	30147	Palace Invest S.à r.l.	30150
Amplio Group S.A.	30162	Patrimony Investments	30155
A.P.V. S.A.	30156	PBW II Real Estate Fund S.A.	30176
Arvo Investment Holdings S.à r.l.	30192	Pernety Holding S.A.	30192
ASM Services S.à r.l.	30149	Phenix Holding II S.A.	30151
Best Partners	30163	President A	30147
BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l.	30190	Rakis Holding S.A.	30171
Centocinquantacinque S.A.	30173	Ray Investment S.à r.l.	30159
Columbia Sportswear Luxembourg Hol- dings	30185	Reech AiM Group	30174
Comium Group Holding S.A.	30180	REIP P-first S.à r.l.	30146
Credit Suisse Sicav II (Lux)	30146	REIP Portfolio Holding S.à r.l.	30148
CS FinCo S.à r.l.	30148	REIP P-second S.à r.l.	30150
Dachdeckerei & Schornsteinbau Zimmer- Lux Sàrl	30168	REIP P-third S.à r.l.	30149
Fondation Linster-Weydert	30159	REPI first S.à r.l.	30147
Golden Fox S.à r.l.	30165	Restaurant Pizzeria Flora S.à r.l.	30184
Jade Portfolio 1 S.à r.l.	30151	Scooter Holding Partners 2	30184
Jade Portfolio 2 S.à r.l.	30146	Seven & Outside Services Sàrl	30167
Karsira Holding S.A.	30170	S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A.	30150
KIH Energy S.à r.l.	30153	Sopardis S.A.	30149
KPI Retail Property 20 S.à r.l.	30148	Touareg Finances	30172
Lancaster Coinvestors A S.à r.l.	30189	VDT Luxembourg S.à r.l.	30157
Logilux S.A.	30151	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.	30153
		W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.	30159
		YV Investments	30153

REIP P-first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031654/201/12.

(090035436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 131.441.

EXTRAIT

Par résolution écrite du 19 Février 2009, l'associé de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Mark Klym en tant que gérant de la Société, prenant effet le 19 février 2009,
- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 19 février 2009, et pour une durée indéterminée,

* Michel Vaclair, né le 29 mai 1947 à Rocourt, Suisse, et ayant comme adresse 6, New Street Square, EC4A 3BF London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031678/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Credit Suisse Sicav II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 107.426.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009030818/736/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

REPI first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031657/201/12.

(090035440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Adonia Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 43, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 88.031.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 février 2009 que:

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduc-Concept Sàrl, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009031491/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

President A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 112.834.

Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 04. Februar 2009

Der alleinige Aktionär beschließt, den Rücktritt von Herrn Jacques de Patoul als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 26. Januar 2009 anzunehmen.

Der alleinige Aktionär beschließt, Herrn Frederic Kuiper, geboren am 9. November 1974 in Utrecht, Niederlande, berufsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. Januar 2009 und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum 26. Januar 2009 wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Frederic Kuiper

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 24. Februar 2009.

Unterschrift

President A

Référence de publication: 2009030435/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031670/201/12.

(090035424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 114.060.

EXTRAIT

Par résolution écrite du 19 Février 2009, l'associé de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Mark Klym en tant que gérant de la Société, prenant effet le 19 février 2009,
- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 19 février 2009, et pour une durée indéterminée,

* Michel Vaclair, né le 29 mai 1947 à Rocourt, Suisse, et ayant comme adresse 6, New Street Square, EC4A 3BF London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031679/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CS FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.942.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009030423/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

REIP P-third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 139.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031656/201/12.

(090035427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.379.

EXTRAIT

Résultant des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 janvier 2009:

- Renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Robert VOGELS, Vice President, Controller, né le 16 août 1957 au Texas (USA), avec adresse professionnelle au 1700 Lincoln Street, Suite 3050, Denver, Colorado 80203 (USA), avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009031564/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sopardis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 39.357.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 janvier 2009 que:

- M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.
Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- les autres administrateurs sortants,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, également Présidente,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant,

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009030392/521/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031655/201/12.

(090035431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.776.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 27 novembre 2008 que:

- Mr. Jean Paul VIVIER, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 40, rue du Ranelagh F-75016 Paris, France, a été nommé comme nouvel administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2008. Ce mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 26 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031560/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.274.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2009**Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de M. Alain HEINZ de son poste de gérant A de la société avec effet au 9 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme M. Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 9 janvier 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme M. Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet au 9 janvier 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009031483/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Logilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031659/201/12.

(090035421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.455.

EXTRAIT

Par résolution écrite du 19 Février 2009, l'associé de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Mark Klym en tant que gérant de la Société, prenant effet le 19 février 2009,
- d'accepter la démission de Christian Terberger en tant que gérant de la Société, prenant effet le 19 février 2009,
- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 19 février 2009, et pour une durée indéterminée,

* Michel Vauclair, né le 29 mai 1947 à Rocourt, Suisse, et ayant comme adresse 6, New Street Square, EC4A 3BF London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031677/6765/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Phenix Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 88.292.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PHENIX HOLDING II S.A., avec siège social à L-5752 Frisange, 4B, um Hau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B88.292, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1387 du 25 septembre 2002, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 septembre 2007, publié au dit Mémorial C, Numéro 2340 du 18 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Christian GSELL, expert-comptable demeurant professionnellement à Frisange,

qui désigne comme secrétaire Erustun ÖZTÜRK, dirigeant de société, demeurant à Gennevilliers (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Ygall TAÏEB, consultant, demeurant à Avcilar-Istanbul (Turquie).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Acceptation de la démission de l'administrateur et l'administrateur-délégué Erüstün ÖZTÜRK.
- Révocation de deux administrateurs.
- Constatation de la réunion des actions en une seule main.
- Nomination d'un administrateur unique.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- Fixation du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes.
- Modification de l'article 12 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et l'administrateur-délégué, Erüstün ÖZTÜRK, dirigeant de société, demeurant à F-92230 Gennevilliers, 42, rue Paul Vaillant Couturier.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateur, les sociétés BLUE INVESTMENTS Ltd, et SCEPTRE SALES LIMITED.

Troisième résolution

L'assemblée constate que toutes les actions sont réunies en une main.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Ygall TAÏEB, consultant, demeurant à Avcilar-Istanbul (Turquie), Ambarli Mah., Hikmet Sokak NR 9/5.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes à savoir la société ANGLO DIRECTORS.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décider de nommer commissaire aux comptes, la société LUSITANO CONSULTING S.A., avec siège à Road Town, Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Gay I, immatriculée au "Registrar of Corporate Affairs BVI FINANCIAL SERVICES COMMISSION" sous le numéro BC 1017683.

Septième résolution

L'assemblée déclare que le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Huitième résolution

Suite à la modification du nombre d'administrateurs, il y a lieu de mettre en conformité l'article 12 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle, par la signature de l'administrateur unique. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GSELL, ÖZTÜRK, TAÏEB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2008. REM 2008/1585. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009032408/218/78.

(090036837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 38A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031668/201/12.

(090035418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

KIH Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de un des actionnaires de la société KIH Energy S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire Kulczyk Investment House S.A. sera changé en KULCZYK INVESTEMENTS S.A.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009031559/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YV INVESTMENTS" (numéro d'identité 2007 22 22 262), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.360, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1990 du 14 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 134 du 17 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Libération du capital social à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 23.250.- se trouve dès à présent à la disposition de la société.

3) Révocation de la société à responsabilité limitée "DUNE S.à r.l." comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

4) Nomination de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que lors de la constitution de la société, le capital social souscrit, fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

L'assemblée constate en outre que le prédit capital social été intégralement libéré par des versements en numéraire d'un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (€ 23.250.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "DUNE S.à r.l." comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/507. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009032440/236/68.

(090036963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.359.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PATRIMONY INVESTMENTS" (numéro d'identité 2007 22 22 254), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.359, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1981 du 14 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 134 du 17 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Libération du capital social à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 23.250.- se trouve dès à présent à la disposition de la société.

3) Révocation de la société à responsabilité limitée "DUNE S.à r.l." comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

4) Nomination de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que lors de la constitution de la société, le capital social souscrit, fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

L'assemblée constate en outre que le prédit capital social été intégralement libéré par des versements en numéraire d'un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (€ 23.250.-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "DUNE S.à r.l." comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

30156

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/508. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009032441/236/68.

(090036954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

A.P.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.384.

L'an deux mille neuf.

Le six février.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.P.V. S.A., avec siège social à L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 65.3 84,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 06 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 707 du 1^{er} octobre 1998,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 732 du 23 juillet 2005.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry VINASCHI, courtier indépendant, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nuno PIMENTA, employé privé, demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean Baptiste Esch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo BISENIUS, employé privé, demeurant à L-8509 Re-dange, 15, rue de Nagem.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon
Modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

3. Prorogation des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège social de la société est établi à Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la location, la gestion et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs, savoir:

- Monsieur Thierry VINASCHI, courtier indépendant, né à Algrange, le 28 avril 1966, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon;
 - Monsieur Nuno PIMENTA, employé privé, né à S. Sebastiao da Pedreira-Lisbonne (Portugal), le 21 décembre 1958, demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean Baptiste Esch;
 - Monsieur Carlo BISENIUS, employé privé, né à Rédange sur Attert, le 02 juillet 1956, demeurant à L-8509 Redange, 15, rue de Nagem.
- sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société, Monsieur Thierry Vinaschi, Monsieur Nuno Pimenta et Monsieur Carlo Bisenius, prénommés, ici présents, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le mandat de l'administrateur-délégué, savoir: Monsieur Thierry VINASCHI, prénommé, est prorogé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vinaschi, Pimenta, Bisenius, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2009. Relation: EAC/2009/1503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009032407/219/86.

(090036881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

VDT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.799.

L'an deux mil neuf, le deux mars.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur David VALLIERE, gérant, né à Campagne-les-Hesdin (France) le 30 janvier 1974, demeurant à L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon;

2.- Madame Typhaine MILIN, gérante, née à Saint-Brieuc (France), le 16 juillet 1981, épouse de Monsieur David VALLIERE, demeurant à L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "VDT LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2103 du 26 septembre 2007, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.799.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur David VALLIERE, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) à Madame Typhaine MILIN, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon à L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

"Le siège de la société est établi à Mamer."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts suite à la cession de parts sociales sous seing privé en date du 13 octobre 2008, publiée au Mémorial C, numéro 2823 du 24 novembre 2008, comme suit:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent:

1.- à Monsieur David VALLIERE, gérant, né à Campagne-les-Hesdin (France) le 30 janvier 1974, demeurant à L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- à Madame Typhaine MILIN, gérante, née à Saint-Brieuc (France), le 16 juillet 1981, épouse de Monsieur David VALLIERE, demeurant à L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que les cent (100) parts sociales sont entièrement libérées."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: David VALLIERE, Typhaine MILIN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. Relation: LAC/2009/8064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009032406/222/56.

(090036990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.599.194.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire des associés de la Société prise en date du 23 février 2009 que:

- Monsieur Djamal Moussaoui a démissionné de sa fonction de gérant de classe C de la Société en date du 5 février 2009, et

- Monsieur Matthew Turner, ayant son adresse professionnelle à 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, a été nommé en date du 23 février 2009, en tant que gérant de classe C de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031558/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.037.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009031556/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fondation Linster-Weydert, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg G 199.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Berthe LINSTER, propriétaire, demeurant à L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg.

Yvonne LINSTER, propriétaire, demeurant à L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg.
Patrick BERMES, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.
Charles FRANTZEN, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg.
Gaston GIBÉRYEN, ancien bourgmestre, député, demeurant à L-5752 Frisange, 13, rue Hau.
Emile HAAG, directeur de l'Athénée, demeurant à L-1134 Luxembourg, 18, rue Charles Arendt.
Emile HEMMEN, directeur, demeurant à L-5636 Mondorf-les-Bains, 12, rue des Martyrs.
Jean KRAMP, géologue, demeurant à L-3725 Rumelange, 14, rue Dr Flesch.
Marc KRISCHEL, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 33, route de Bettembourg.
Claude LORANG, avocat, demeurant à L-1940 Luxembourg, 464, route de Longwy.
Marc MANGEN, médecin, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 2, rue de la Gare.
Joseph MERSCH, gynécologue, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 1, rue Auguste Dutreux.
Norbert REUTER, professeur, demeurant à L-3316 Bergem, 29, rue Basse.
Camille ROBERT, architecte, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts.
Claude WILTZIUS, bourgmestre, demeurant à L-5720 Aspelt, 20, d'Gennerwiss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une Fondation sous la forme d'un établissement d'utilité publique conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique qu'ils déclarent créer et constituer:

Art. 1^{er}. Nature, Dénomination, Siège. La Fondation prend la forme d'un établissement d'utilité publique. Elle prend la dénomination de "FONDATION LINSTER-WEYDERT". Son siège est à L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg.

Art. 2. Objet. La Fondation a pour objet de:

A. Sauvegarder les bâtiments de la ferme anciennement "a Millesch" plus récemment "a Lënstesch", comportant une maison d'habitation prestigieuse, des annexes, grange, étables, maisons de services, les alentours avec un jardin paysan, afin de créer une "Maison de l'Histoire et du Patrimoine Aloyse Linster", en souvenir de la famille Linster.

B. Rappeler le souvenir du "Bunker", où pendant la Seconde Guerre Mondiale 11 réfractaires au service militaire nazi ont trouvé refuge, protection et sollicitude, concrétiser leur vie quotidienne.

C. 1. Créer une exposition permanente, dont le thème central sera la Collection Aloyse Linster, qui comprend des milliers d'artefacts allant de la préhistoire jusqu'au moyen-âge, tous collectés avec patience sur le ban de Hellange par Aloyse Linster.

2. Rassembler et exposer des collections privées. Par ce moyen les sauver de l'oubli, de l'éparpillement et de leur perte.

3. Organiser des expositions itinérantes, traitant de sujets analogues ou limitrophes, englobant des collections de la Grande Région.

D. 1. Domicilier plusieurs bibliothèques spécialisées existantes et les mettre à la disposition des chercheurs.

2. Créer une bibliothèque de manuscrits et de documents publiés par des chercheurs bénévoles.

3. Créer une bibliothèque de base sur les sujets spécifiques, comme les crasses métallurgiques, le silex autochtone ou d'importation.

E. 1. Installer un lien de rencontre de chercheurs bénévoles et de témoins historiques. Faciliter et coordonner les contacts réciproques, aussi bien qu'avec les instances officielles, administrations, musées, écoles. Valoriser le bénévolat en matière de culture.

2. Servir de siège social à plusieurs associations, dont les activités passées et actuelles ont enrichi nos connaissances de l'histoire et du patrimoine.

Art. 3. Durée. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Patrimoine. A. La ferme sise 11, rue de Bettembourg à L-3333 Hellange, décrite sous l'article 2A, inscrite au cadastre comme suit: Commune de FRISANGE, section C de HELLANGE Numéro 107/2717, lieu-dit: "Beeteburgers-trooss", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 30 ares et pré, contenant 68 ares 30 centiares.

Titre de propriété

Le susdit immeuble appartient à Berthe LINSTER et à Yvonne LINSTER, susdites, chaque fois pour la moitié indivise, pour l'avoir acquis partiellement dans les successions de feu leurs parents Albert LINSTER, décédé à Hellange le 28 janvier 1941 et Marie WEYDERT décédée le 19 mai 1960 à Luxembourg, et partiellement dans les successions de feu leurs frère et soeurs, à savoir: Marie LINSTER, décédée à Louvain le 28 mars 1980, Clémentine LINSTER, décédée à Luxembourg le 6 mars 1988 et Aloyse LINSTER, décédé à Hellange le 12 février 2003.

B. Un terrain sur le ban de Hellange, propice à ces camps de fouille, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de FRISANGE, section C de HELLANGE Numéro 942/2317, lieu-dit: "auf der Lehmhoecht", terre labou-
rable, contenant 54 ares 55 centiares.

Titre de propriété

Le susdit immeuble appartient à Berthe LINSTER et à Yvonne LINSTER, susdites, chaque fois pour la moitié indivise, pour l'avoir acquis dans les successions susdites.

Les susdites Berthe LINSTER et Yvonne LINSTER se réservent un droit d'habitation viager et gratuit sur la ferme sise à Hellange, 11, rue de Bettembourg ci-avant décrite sub A.

C. La collection archéologique, résultat des recherches et des fouilles d'Aloyse Linster. Un inventaire succinct non encore scientifique sera réalisé par un membre de l'Union Luxembourgeoise pour l'Histoire et le Patrimoine.

D. Les recettes de la fondation comprendront:

1. Les dons, donations, legs, subventions et subsides qu'elle pourra recevoir.
2. Les revenus du patrimoine.
3. Les recettes de manifestations diverses, d'activités organisées par la Fondation ou d'autres associations.
4. Les intérêts et les revenus généralement quelconques provenant du patrimoine.

Art. 5. Administration. L'administration de la Fondation est confiée à un conseil d'Administration, dénommé ci-après le "Conseil", composé d'un minimum de sept et d'un maximum de vingt membres, personnes physiques ou morales.

Les premiers membres du Conseil sont les suivants:

Berthe LINSTER, propriétaire, demeurant à L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Yvonne LINSTER, propriétaire, demeurant à L-3333 Hellange, 11, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Patrick BERMES, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Charles FRANTZEN, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Gaston GIBÉRYEN, ancien bourgmestre, député, demeurant à L-5752 Frisange, 13, rue Hau, de nationalité luxembourgeoise.

Emile HAAG, directeur de l'Athénée, demeurant à L-1134 Luxembourg, 18, rue Charles Arendt, de nationalité luxembourgeoise.

Emile HEMMEN, directeur, demeurant à L-5636 Mondorf-les-Bains, 12, rue des Martyrs, de nationalité luxembourgeoise.

Jean KRAMP, géologue, demeurant à L-3725 Rumelange, 14, rue Dr Flesch, de nationalité luxembourgeoise.

Marc KRISCHEL, professeur, demeurant à L-3333 Hellange, 33, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Claude LORANG, avocat, demeurant à L-1940 Luxembourg, 464, route de Longwy, de nationalité luxembourgeoise.

Marc MANGEN, médecin, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 2, rue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise.

Joseph MERSCH, gynécologue, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 1, rue Auguste Dutreux, de nationalité luxembourgeoise.

Norbert REUTER, professeur, demeurant à L-3316 Bergem, 29, rue Basse, de nationalité luxembourgeoise.

Camille ROBERT, architecte, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts, de nationalité luxembourgeoise.

Claude WILTZIUS, bourgmestre, demeurant à L-5720 Aspelt, 20, d'Gennerwiss, de nationalité luxembourgeoise.

Les premiers membres du Conseil ainsi désignés pourront désigner des administrateurs additionnels sans que le nombre total d'administrateurs ne puisse excéder vingt.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places, les membres restants décideront s'il y a lieu ou non de pourvoir à leur remplacement. Le remplacement est obligatoire si le nombre des administrateurs est tombé en-dessous de sept.

Art. 6. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de la Fondation doit être atteint.

La mise en valeur du patrimoine devra toujours être conforme aux prescriptions régissant les biens des établissements d'utilité publique.

Le Conseil représente la Fondation judiciairement et extra-judiciairement.

Le Conseil pourra se faire assister d'un ou de plusieurs conseillers ou comités consultatifs.

Art. 7. Procédure. Le Conseil élit dans son sein un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Les réunions du Conseil sont présidées par le président et, en cas d'absence ou d'empêchement du président, par le vice-président ou l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si un tiers des administrateurs est présent.

Les administrateurs absents peuvent donner par écrit mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont consignés dans un registre spécial et signés par le président et le secrétaire de séance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 8. Exercice et Délégation des pouvoirs. La Fondation est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du Conseil; si le président est empêché, il est remplacé par l'un des vice-présidents ou par le doyen d'âge. Le Conseil peut déléguer tous pouvoirs pour la gestion courante de la Fondation à un comité de direction ou à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Il peut également donner tous mandats pour une affaire déterminée. Les délégués et mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Art. 9. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence ce jour même, pour se terminer le trente et un décembre 2009.

Art. 10. Comptes annuels. La gestion de la Fondation fera l'objet d'une comptabilité régulière.

A la fin de chaque exercice, le Conseil arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant.

Endéans les deux mois de la clôture de l'exercice, les comptes et les budgets seront communiqués au Gouvernement et publiés conformément à la loi.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil statuant à la majorité des deux tiers (2/3) et soumise aux mêmes formalités que le présent acte.

Art. 12. Dissolution. En cas de dissolution de la Fondation, pour quelque cause que ce soit, la liquidation en sera effectuée par les administrateurs alors en fonction.

Le patrimoine net restant sera transféré à un ou plusieurs établissements luxembourgeois d'utilité publique ou à une ou plusieurs associations luxembourgeoises sans but lucratif dont l'objet et l'activité se rapprochent autant que possible de ceux de la présente Fondation.

Autorisation

La présente Fondation devra être approuvée par l'Autorité Supérieure compétente.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LINSTER, Y. LINSTER, BERMES, FRANTZEN, GYBERIEN, HAAG, HEMMEN, KRAMP, KRISCHEL, LORANG, MANGEN, MERSCH, REUTER, ROBERT, WILTZIUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 février 2009. REM 2009/163. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009032411/218/158.

(090036488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.675.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AMPLIO GROUP S.A.", en cours d'enregistrement au R.C.S. Luxembourg, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 février 2009, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cent cinquante (7.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent quinze mille euros (EUR 715.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 684.000,-) pour le porter de son montant actuel sept cent quinze mille euros (EUR 715.000,-) représenté par sept mille cent cinquante (7.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par remboursement à l'actionnaire unique et avec annulation correspondante du nombre d'actions.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 684.000,-) pour le ramener de son montant actuel de sept cent quinze mille euros (EUR 715.000,-) représenté par sept mille cent cinquante (7.150) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par remboursement à l'actionnaire unique et avec annulation correspondante de six mille huit cent quarante (6.840) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 18:00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009032404/5770/56.

(090036486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Best Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.120.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEST PARTNERS" (numéro d'identité 2006 22 06 110), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.120, constituée sous la dénomination de "BEST PARTNERS S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 2 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro

3011 du 28 décembre 2007, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "BEST PARTNERS".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Révocation de la société "DUNE EXPERTISES" comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

3) Nomination de la société anonyme "FARACHA EQUITIES" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société "DUNE EXPERTISES" comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "FARACHA EQUITIES", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.536, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/505. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009032436/236/60.

(090036981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Golden Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3502 Dudelange, 8, rue Stade John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.995.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept février.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme SISTER LINE S.A., avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.053,

ici représentée par Monsieur Joé KOENER, artiste, musicien, demeurant à L-3416 Dudelange, 137, rue Ste Barbe, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 février 2009;

2.- Monsieur David MOREIRA PEDRO, professeur de musique, né à Luxembourg, le 8 août 1984, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

3.- Monsieur David SCHMIT, artiste, musicien, né à Dudelange, le 2 novembre 1986, demeurant à L-3502 Dudelange, 8, rue du Stade John F. Kennedy;

4.- Monsieur Pit ROMERSA, artiste, musicien, né à Luxembourg, le 15 juin 1986, demeurant à L-3568 Dudelange, 28, rue Jean Simon;

5.- Monsieur Joé KOENER, artiste, musicien, né à Luxembourg, le 17 janvier 1986, demeurant à L-3416 Dudelange, 137, rue Ste Barbe;

6.- Monsieur Tom GATTI, artiste, musicien, né à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1982, demeurant à L-3414 Dudelange, 41, rue Bannent;

7.- Monsieur Joscha Timur WROBEL, artiste, musicien, né à Bergisch Gladbach (Allemagne), le 29 mai 1987, demeurant à D-54585 Esch, Talstrasse, 6.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "GOLDEN FOX S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'un groupe musical ou de plusieurs groupes et l'organisation de manifestations culturelles (event manager).

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- par la société anonyme SISTER LINE S.A., avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.053, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- par Monsieur David MOREIRA PEDRO, professeur de musique, né à Luxembourg, le 8 août 1984, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, cent vingt-cinq parts sociales	125
3.- par Monsieur David SCHMIT, artiste, musicien, né à Dudelange, le 2 novembre 1986, demeurant à L-3502 Dudelange, 8, rue du Stade John F. Kennedy, cent vingt-cinq parts sociales	125
4.- par Monsieur Pit ROMERSA, artiste, musicien, né à Luxembourg, le 15 juin 1986, demeurant à L-3568 Dudelange, 28, rue Jean Simon, cent vingt-cinq parts sociales,	125
5.- par Monsieur Joé KOENER, artiste, musicien, né à Luxembourg, le 17 janvier 1986, demeurant à L-3416 Dudelange, 137, rue Ste Barbe, cent vingt-cinq parts sociales,	125

6.- par Monsieur Tom GATTI, artiste, musicien, né à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1982, demeurant à L-3414 Dudelange, 41, rue Bannent, cent vingt-cinq parts sociales	125
7.- par Monsieur Joscha Timur WROBEL, artiste, musicien, né à Bergisch Gladbach (Allemagne), le 29 mai 1987, demeurant à D-54585 Esch, Talstrasse, 6, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: mille parts sociales	1.000

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3502 Dudelange, 8, rue Stade John F. Kennedy.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur David SCHMIT, préqualifié.
- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:
 - Monsieur David MOREIRA PEDRO, préqualifié;
 - Monsieur Pit ROMERSA, préqualifié;
 - Monsieur Joé KOENER, préqualifié;
 - Monsieur Tom GATTI, préqualifié;
 - Monsieur Joscha WROBEL, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joé KOENER, David MOREIRA PEDRO, David SCHMIT, Pit ROMERSA, Joé KOENER, Tom GATTI, Joscha Timur WROBEL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2009. Relation: LAC/2009/7847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009032405/222/114.

(090036704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Seven & Outside Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.986.

— STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le treize février;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Sergio ALVES NEVES, informaticien, né à Luxembourg le 10 novembre 1976 (No. Matricule 19761110112), demeurant à L-4733 Pétange, 9 rue du Chemin de Fer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Seven & Outside Services Sarl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de matériel informatique, le conseil et la réparation. La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000,-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alves Neves, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 17 février 2009. Relation: EAC/2009/1762. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009032403/209/75.

(090036470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Dachdeckerei & Schornsteinbau ZimmerLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 144.998.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am fünfundzwanzigsten Februar,

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert

Ist erschienen:

Herr Olaf ZIMMER, geboren am 17.März 1966 in Hermeskeil(Deutschland), wohnhaft in D-54 340 LONGUICH-KIRSCH, 33 Triererstrasse,

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „Dachdeckerei & Schornsteinbau ZimmerLux Sàrl“, société à responsabilité limitée.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind Betreiben eines Unternehmens für Dachdecker- und Bauschreinerarbeiten, sowie Komplettdächer, Klempnerarbeiten, Zimmerarbeiten, Innenausbau, Dachstühle, Gerüstbau und Dachreparaturen aller Art.

Desweiteren ist der Gegenstand der Gesellschaft die Schornsteinberatung, der Schornsteinbau sowie die Sanierung von Schornsteinen und Kaminöfen als auch der Ofenbau.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Geschäfte auszuführen, die der Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeit sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Oberdonven.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert euros (12.500,-) und ist in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-) eingeteilt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschliesslich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend Euro (1.000,-) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet: Herr Olaf ZIMMER 100 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies vom instrumentierenden Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2009.

Generalversammlung

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter welcher sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenfindet, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:
Herr Olaf ZIMMER, vorbenannt. Herr Zimmer wird auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5435 OBERDONVEN, 6c rue de la Moselle.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die eventuellen behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,
Gezeichnet: Zimmer, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 février 2009. Relation: RED/2009/235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 4. März 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009032402/7851/95.

(090036726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Karsira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.535.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu

Monsieur Charles M. Bisante, demeurant professionnellement à 320, rue Sherbrooke, Beaconsfield, Québec H9W 1R3,

Ici représenté par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "KARSIRA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 316 du 28 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 411 du 14 mars 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,78935, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Charles M. Bisante, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société KARSIRA HOLDING S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société KARSIRA HOLDING S.A..

Les livres et documents comptables de la société KARSIRA HOLDING S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6470. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032450/242/45.

(090036407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Rakis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.542.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu

Monsieur Charles M. Bisante, demeurant professionnellement à 320, rue Sherbrooke, Beaconsfield, Québec H9W 1R3,

Ici représenté par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding "RAKIS HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 313 du 27 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale tenue sous seing privé, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 411 du 14 mars 2002.

- La société a actuellement un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,78935, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Charles M. Bisante, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société RAKIS HOLDING S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société RAKIS HOLDING S.A..

Les livres et documents comptables de la société RAKIS HOLDING S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6469. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032447/242/45.

(090036458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Touareg Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.426.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOUAREG FINANCES" (numéro d'identité 2005 22 28 620), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 112.426, constituée sous la dénomination de "TOUAREG FINANCES S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 446 du 1^{er} mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1263 du 23 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Révocation de la société à responsabilité limitée "SEREN S.à r.l." comme administrateur unique et décharge à lui donner.

3) Nomination de Monsieur Bertrand MICHAUD comme nouvel administrateur unique et détermination de la durée de son mandat.

4) Révocation de la société à responsabilité limitée "DUNE EXPERTISES S.à r.l." comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société anonyme "BEST PARTNERS" comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "SEREN S.à r.l." comme administrateur unique et lui donne décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de société, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue comme nouvel administrateur unique de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée "DUNE EXPERTISES S.à r.l." comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "BEST PARTNERS", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.120, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2009. Relation: CAP/2009/506. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009032438/236/72.

(090036974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Centocinquantacinque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.770.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu

Monsieur Charles M. Bisante, demeurant professionnellement à 320, rue Sherbrooke, Beaconsfield, Québec H9W 1R3,

Ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "CENTOCINQUANTACINQUE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 935 du 23 septembre 2005, dont les statuts ont

été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 1422 du 20 décembre 2005.

- La société a actuellement un capital social de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Charles M. Bisante, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CENTOCINQUANTACINQUE S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CENTOCINQUANTACINQUE S.A..

Les livres et documents comptables de la société CENTOCINQUANTACINQUE S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6472. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032451/242/44.

(090036383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

L'an deux mille huit, le trente octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le "comparant"), agissant en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2008 en tant que représentant de Monsieur Christophe Reech, Président du conseil d'administration de la société anonyme "Reech AiM Group", ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 5 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1314 du 7 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 1^{er} octobre 2008; en vertu de résolutions du conseil datées du 30 septembre 2008, laquelle procuration et résolutions resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la société anonyme "Reech AiM Group", pré-désignée, s'élève préalablement au présent acte à EUR 94 261,25 (quatre-vingt quatorze mille deux cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes), représenté par 75 409 (soixante quinze mille quatre cent neuf) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, il est divisé en 51 095 (cinquante et un mille quatre-vingt quinze) actions de fondateur de Classe A (les "Actions de Classe A"), en 15 364 (quatorze mille quatre cent vingt-quatre) actions ordinaires de classe B (les "Actions de Classe B"), 8 950 (huit mille neuf cent cinquante) actions rachetables de classe C (les "Actions de Classe C") et 0 (zéro) actions privilégiées de classe D (les "Actions de Classe D").

III.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 125 000 (cent vingt cinq mille euros) et le conseil d'administration est autorisé, jusqu'à la date du 28 août 2013, à procéder à toutes augmentations de capital endéans les limites précitées lorsque le conseil le juge approprié.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 30 septembre 2008 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a augmenté le capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 315 (trois cent quinze euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 94 261,25 (quatre-

vingt quatorze mille deux cent soixante-et-un euros et vingt-cinq centimes) à EUR 94 576,25 (quatre-vingt quatorze mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq centimes), par l'émission de:

- 252 (deux cent cinquante deux) nouvelles actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, émises avec paiement d'une prime d'émission de EUR 40 761 (quarante mille sept cent soixante et un euros);

V. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions, comme suit:

	Résidence	Classe	Actions	Valeur nominale
Lesalg S.à r.l.	Luxembourg	C	252	€1,25
Total			252	€1,25
	Capital social	Prime d'Emission	Total Apport	
Lesalg S.à r.l.	€ 315	€ 40 761	€ 41 076	
Total	€ 315	€ 40 761	€ 41 076	

VI.- Que les nouvelles actions de classe C ont été accordées au souscripteur pré-désigné et libérées intégralement en numéraire, ensemble avec la dite prime d'émission, par apport sur un compte bancaire au nom de la société "Reech AiM Group" de la somme de EUR 41 076 (quarante et un mille soixante seize euros), ce dont il a été justifié au notaire.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites globales du capital autorisé, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 5.** Le capital social de la société s'élève à EUR 94 576,25 (quatre-vingt quatorze mille cinq cent soixante seize euros et vingt-cinq centimes), représenté par 75 661 (soixante quinze mille six cent soixante et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt cinq centimes) chacune subdivisée en quatre classes d'actions comme suit:

Les actions des quatre classes sont désignées ensemble par le terme "Actions" ou prises individuellement par celui de "Action".

Les actions de classe A - également désignées par "les actions de fondateurs" - sont toujours au moins égales aux deux tiers du nombre total des Actions de la société tant émises qu'autorisées.

	Actions émises	Valeur nominale	Capital social
Actions de classe A	51 095	€ 1.25	€63 868.75
Actions de classe B	15 364	€ 1.25	€19 205.00
Actions de classe C	9 202	€ 1.25	€11 502.50
Actions de classe D	0	€ 1.25	€0.00
Total	75 661	€ 1.25	€94 576.25

Les actions de classe B sont également désignées par "les actions ordinaires", celle de classe C par les "actions rachetables" et celles de classe D par les "actions privilégiées".

Les Actions de Classe A, B et C confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décisions ordinaires ou extraordinaires.

Les Actions de Classe D sont sans droit de vote.

Les Actions sont exclusivement nominatives sans possibilité de les convertir au porteur. Les Actions sont matérialisées par l'émission de certificats d'inscription nominative représentatifs d'une ou de plusieurs actions et font l'objet d'une inscription sur le registre des actions nominatives conformément aux articles 39 et 40 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En cas de divergence entre les certificats d'inscription nominative et le registre des actions nominatives, seul ce dernier fait foi.

La société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits."

English version:

" **Art. 5.** The share capital of the Company amounts to EUR 94,576.25 (ninety four thousand five hundred and seventy six euros and twenty five cents) represented by 75 661, (seventy five thousand six hundred and sixty one) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each subdivided into four classes of shares as follows:

	Shares issued	Par value	Share capital
Class A Shares	51,095	€ 1.25	€63,868.75
Class B Shares	15,364	€ 1.25	€19,205.00
Class C Shares	9,202	€ 1.25	€11,502.50
Class D Shares	0	€ 1.25	€0.00
Total	75,661	€ 1.25	€94,576.25

The shares of the four classes are, together, referred to as "Shares" or, individually, by the term "Share".

Class A Shares - also designated as "Founders' Shares" - are always at least equal to two thirds of the total number of Shares of the company either issued or authorized.

Class B Shares are also designated as "ordinary shares", Class C shares as "redeemable shares" and Class D as "preferred shares".

Class A, B and C Shares confer a uniform voting right both for ordinary and extraordinary decision-making.

Class D Shares are without voting rights.

Shares have exclusively the form of registered shares; they may not be converted into bearer shares. Shares are materialized through issuance of certificates of registered shares representing one or more shares and are subject to a registration in the shareholders' register in accordance with articles 39 and 40 of the amended law of 10 August 1915 concerning commercial companies. In the event of discrepancy between the certificates of registered shares and the shareholders' register, the latter shall prevail. The Company will recognize only one owner per share. In the case of a share belonging to several persons, or if it is burdened by usufruct or pledge, the Company is able to suspend the exercise of the attached rights until one person only has been appointed as being the owner of these rights in relation to the Company."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, s'élève à environ 1.500.- Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44233. Reçu à 0,5%: deux cent cinq euros trente-huit cents (205,38.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032472/211/114.

(090036763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 185.130.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand nine, on the twenty ninetieth day of January,
before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.122.138, (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated January 29, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated February 21, 2008 before the notary prenamed and published in the Mémorial C number 849, of April 7, 2008 (page 40519).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 77,308,000 (seventy-seven million three hundred and eight thousand Euro), divided into 38,454,000 (thirty-eight million four hundred and fifty-four thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 274,100,334 (two hundred and seventy-four million one hundred thousand three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated January 29, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

5) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 107,822,000 (one hundred seven million eight hundred and twenty-two thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 77,308,000 (seventy-seven million three hundred and eight thousand Euro) to EUR 185,130,000 (one hundred eighty-five million one hundred thirty thousand Euro) by creating and issuing 53,911,000 (fifty-three million nine hundred eleven thousand) new Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each as follows:

3,575,000 (three million five hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Natixis Asset Management, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21 Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris (the "Subscriber 1");

7,865,000 (seven million eight hundred sixty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP Assurances, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4 Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Subscriber 2");

2,145,000 (two million one hundred forty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MERP CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2 rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine (the "Subscriber 3");

5,720,000 (five million seven hundred twenty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Industriens Pensionsforsikring a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (the "Subscriber 4");

3,575,000 (three million five hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Cardif Assurance Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris (the "Subscriber 5");

2,860,000 (two million eight hundred sixty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50 avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (the "Subscriber 6");

715,000 (seven hundred fifty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SACCEF, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128 rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (the "Subscriber 7");

429,000 (four hundred twenty-nine thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (the "Subscriber 8");

715,000 (seven hundred fifty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Life Assurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (the "Subscriber 9");

1,716,000 (one million seven hundred sixteen thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola General Mutual Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (the "Subscriber 10");

2,860,000 (two million eight hundred sixty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Pension Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (the "Subscriber 11");

1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, a company established under French laws, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (the "Subscriber 12");

1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Mutavie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9 rue des Iris, F - 79000 Paris (the "Subscriber 13");

18,876,000 (eighteen million eight hundred seventy-six thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II Real Estate Feeder Fund, a private company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Subscriber 14", together with the Subscribers 1 to 13, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 107,822,000 (one hundred seven million eight hundred and twenty-two thousand Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 185,130,000 (one hundred eighty-five million one hundred thirty thousand Euro), divided into 92,365,000 (ninety-two million three hundred and sixty-five thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each. Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"5. The subscribed capital is set at EUR 185,130,000 (one hundred eighty-five million one hundred thirty thousand Euro), divided into 92,365,000 (ninety-two million three hundred and sixty-five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 166,278,334 (one hundred sixty-six million two hundred seventy-eight thousand three hundred and thirty-four Euro) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 166,278,334 (one hundred sixty-six million two hundred seventy-eight thousand three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 29 janvier 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 21 février 2008 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C numéro 849 du 7 avril 2008 (page 40519).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 77.308.000 EUR (soixante dix-sept millions trois cent huit mille euros) représenté par 38,454,000 (trente-huit millions quatre cent cinquante-quatre mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 274.100.334 EUR (deux cent soixante-quatorze millions cent mille trois cent trente-quatre euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 29 janvier 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

5) Le capital social a été augmenté dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant total de 107.822.000 EUR (cent sept millions huit cent vingt-deux mille euros) afin de l'élever de son montant actuel de 77.308.000 EUR (soixante dix-sept millions trois cent huit mille euros) à 185.130.000 EUR (cent quatre-vingt cinq millions cent trente mille euros) en créant et émettant 53.911.000 (cinquante trois millions neuf cent onze mille) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

Les 3.575.000 (trois millions cinq cent soixante quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Natixis Asset Management, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21 Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris (le "Souscripteur 1");

Les 7.865.000 (sept millions huit cent soixante-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP Assurances, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4 Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Souscripteur 2");

Les 2.145.000 (deux millions cent quarante cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par MERP CARAC, une société, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2 rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine (le "Souscripteur 3");

Les 5.720.000 (cinq millions sept cent vingt mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Industrien Pensions-forsikring a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (le "Souscripteur 4");

Les 3.575.000 (trois millions cinq cent soixante quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Cardif Assurance Vie, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris (le "Souscripteur 5");

Les 2.860.000 (deux millions huit cent soixante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 50 avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (le "Souscripteur 6");

Les 715.000 (sept cent quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SACCEF, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 128 rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (le "Souscripteur 7");

Les 429.000 (quatre cent vingt-neuf mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (the "Subscriber 8");

Les 715.000 (sept cent quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Life Assurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, F1N-02010 TAPIOLA, FINLAND (le "Souscripteur 9");

Les 1.716.000 (un million sept cent seize mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola General Mutual Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (le "Souscripteur 10");

Les 2.860.000 (deux millions huit cent soixante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Pension Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 TAPIOLA, FINLAND (le "Souscripteur 11");

Les 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Caisse Nationale des

Caisses d'Épargne et de Prévoyance, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le "Souscripteur 12");

Les 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Mutavie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 9 rue des Iris, F - 79000 Paris (le "Souscripteur 13");

Les 18.876.000 (dix-huit millions huit cent soixante-seize mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II Real Estate Feeder Fund, une société anonyme, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5 allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (le "Souscripteur 14", ensemble avec les Souscripteur 1 à 13, les "Souscripteurs").

Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de 107.822.000 EUR (cent sept millions huit cent vingt deux mille euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à cette augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 185.130.000 EUR (cent quatre-vingt cinq millions cent trente mille euros), divisé en 92.365.000 (quatre-vingt douze millions trois cent soixante cinq mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 185.130.000 EUR (cent quatre-vingt cinq millions cent trente mille euros), représenté par 92.365.000 (quatre-vingt douze millions trois cent soixante cinq mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros,) chacune, intégralement libérées (à 100%)."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 166.278.334 EUR (cent soixante-six millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent trente-quatre euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 166.278.334 EUR (cent soixante-six millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent trente-quatre euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (7.000 EUR).

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 février 2009. Relation: LAC/2009/3789. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031525/211/248.

(090035496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Comium Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.019.

L'an deux mille neuf.

Le seize février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMIUM GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.019 (NIN 2004 4000 254),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 du 24 mars 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1000 du 22 mai 2006;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 869 du 12 mai 2007,

au capital social de cent mille US Dollars (USD 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune, partiellement libérées.

La séance est présidée par Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler, qui désigne comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Roodt-sur-Syre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- a) Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.

Affectation des bénéfices de l'année se terminant le 31 décembre 2008.

2.- Acceptation de la démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes de la société avec pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats, prenant effet à la date de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey.

3.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg à Jersey sous condition suspensive: a) de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey et le transfert du siège social à 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX ainsi que l'adoption des nouveaux statuts selon le droit de l'île de Jersey et b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés à Jersey.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés à Jersey qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

4.- Adoption des nouveaux statuts selon le droit de l'île de Jersey prenant effet à la date de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey

5.- Nomination d'un secrétaire de société avec effet à la date de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Décharge est accordée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.

Les bénéfices de l'année se terminant le 31 décembre 2008 seront affectés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de l'administrateur Madame Lana Ali-Ahmad et du commissaire aux comptes de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats, et ceci prenant effet à la date de la délivrance d'un certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité de l'île de Jersey, selon la loi de l'île de Jersey et de continuer à opérer conformément au droit de l'île de Jersey sous la dénomination de Comium Group Holding Limited,

le changement du lieu d'immatriculation et le transfert du siège social ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive:

- a) de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey et le transfert du siège social à 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX ainsi que l'adoption des nouveaux statuts selon le droit de l'Île de Jersey et
- b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés à Jersey.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés à Jersey qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée adopte les nouveaux statuts selon le droit de l'Île de Jersey, en remplacement des statuts existants, avec effet à la date de la délivrance du certificat de continuité par le registre des sociétés à Jersey.

Une copie desdits documents, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Mourant & Co Secretaries Limited comme secrétaire de la société.

L'assemblée décide que lors de la continuité de la société à Jersey, le siège social sera à 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX.

Déclaration

L'incidence fiscale du transfert du siège social de la société vers Jersey est du ressort des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of February.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company COMIUM GROUP HOLDING S.A., having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Company's office under the number B 99.019 (NIN 2004 4000 254),

incorporated by deed established by the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 28th of January 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 331 on March 24, 2004, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the said notary Joseph ELVINGER on the 9th of December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1000 on May 22, 2006;

- by deed of the said notary Joseph ELVINGER on the 19th of January 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 869 on May 12, 2007,

having a corporate capital of one hundred thousand Us Dollars (USD 100.000.-), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of one hundred Us Dollars (USD 100.-) each, partially paid up.

The meeting is presided by Mr Laurent THEISEN, private employee, residing in Osweiler,

who appoints as secretary Mrs Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Roodt-sur-Syre.

The meeting elects as scrutineer Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Approval of the accounts established on December 31st, 2008.

Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31st, 2008;

Allocation of the profit for the year ending on December 31st, 2008.

2.- Acceptance of the resignation of one director and the statutory auditor of the company with full discharge for the fulfilment of their mandate, taking effect from the date of the Certificate of continuance issued to the Company by the Companies Registry in Jersey.

3.- Transfer of the registered, statutory and administrative office from Luxembourg to Jersey under the suspensive condition of: a) the issuance of the Certificate of continuance by the Company Registry in Jersey and the transfer of the registered office to 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX and the adoption of the new memorandum and articles of association according to Jersey law and: b) the registration of the company at the Companies Registry in Jersey.

The accomplishment of the suspensive condition will be confirmed by notarial deed of the undersigned notary, after the registration of the company at the Companies Registry in Jersey and will also include the deregistration of the company at the Luxembourg Trade and Company's office.

4.- Adoption of the new memorandum and articles of association under Jersey Law with effect from the date of the certificate of continuance issued to the Company by the Companies Registry in Jersey.

5.- Appointment of a Company Secretary with effect from the date of the certificate of continuance issued to the Company by the Companies Registry in Jersey.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting approves the accounts established on December 31, 2008.

Discharge is granted to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31st, 2008.

The profit for the year ending on December 31st, 2008 is allocated.

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mrs. Lana Ali-Ahmad as director of the Company and the resignation of the statutory auditor of the company and grants them full discharge for the fulfilment of their mandate, taking effect from the date of the certificate of continuance issued to the Company by the Companies Registry in Jersey.

Third resolution

The extraordinary general meeting decides that the company shall become a company incorporated in Jersey, in accordance with the Jersey law and continue its activity according to Jersey law under the name of Comium Group Holding Limited, the change of the place of incorporation and the transfer of the registered office are neither giving fiscally nor legally causing the dissolution of the company, this however under the suspensive condition of:

a) the issuance of the Certificate of continuance by the Company Registry in Jersey and the transfer of the registered office to 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX and the adoption of the new memorandum and articles of association according to Jersey law and: b) the registration of the company at the Companies Registry in Jersey.

The extraordinary general meeting decides that the transfer of the registered office shall not cause a creation of a new company, even from a fiscal point of view, and notes that this resolution is in accordance with the directive by the Council of the EEC on the 17th of July 1969.

The accomplishment of the suspensive condition will be confirmed by notarial deed of the undersigned notary, after the registration of the company at the Companies Registry in Jersey and will also include the deregistration of the company at the Luxembourg Trade and Company's office.

Fourth resolution

The general meeting decides to adopt the new memorandum and articles of association according to Jersey Law, in place of the existing Statutes with effect from the date of the certificate of continuance from the Companies registry in Jersey.

A copy of the said documents, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint Mourant & Co Secretaries Limited as Company Secretary upon continuance to Jersey.

The general meeting decides that upon continuance to Jersey, the Company's registered office shall be 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX.

Declaration

The fiscal incidence of the transfer of the registered office of the company to Jersey falls within the responsibility of the shareholders.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

(Signé): L. THEISEN, C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 17 février 2009. Relation: ECH/2009/207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032419/201/188.

(090036943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Scooter Holding Partners 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 16 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 octobre 2008, que:

- L'assemblée générale a approuvé le transfert des parts sociales suivantes de la Société comme suit:

* Transfert de 1 part sociale détenue par Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A. à Electa Capital Partners S.A. - compartiment G, siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

* Transfert de 869 parts sociales détenues par Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A. à Electa Capital Partners S.A. - compartiment G, siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

* Transfert de 514 parts sociales détenue par 12 CAPITAL S.p.A. à Electa Capital Partners S.A. - compartiment G, siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

* Transfert de 816 parts sociales détenues par Abu Dhabi Investment Authority à Electa Capital Partners S.A. - compartiment G, siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg le 25 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031562/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Restaurant Pizzeria Flora S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 115.455.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 février 2009, numéro 2009/0202 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 11 février 2009, relation: CAP/2009/466, que l'associé unique de la société à responsabilité limitée "RESTAURANT PIZZERIA FLORA, S.à r.l.",

avec siège social à L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 115.455,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1226 du 24 juin 2006,

a pris les résolutions suivantes:

- l'adresse du siège de la société a été fixée à L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.
- Monsieur David SORIGNON a démissionné comme gérant technique.
- Monsieur Sylvain CUCINOT a démissionné comme gérant administratif.
- Monsieur Sylvain CUCINOT a été nommé comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Bascharage, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009031781/236/25.

(090035487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.312.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number Bill 967, (the "Company"),

There appeared:

Columbia Sportswear Company, a company duly incorporated and validly existing under the law of Oregon, USA, having its registered office at 14375 NW Science Park Drive, Portland, OR 97229, USA, registered with the State of Oregon under number 065993-10 ("Columbia USA"), the sole shareholder of the Company,

Here represented by Mr Emmanuel Natale, Avocat a la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 125 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been duly informed.

The sole shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,300,000 (four million three hundred thousand euro) so as to raise it from EUR 12,500 to EUR 4,312,500 by the creation and the issuance of 43,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each;

2. Subscription, intervention and issuance of 43,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each, by a contribution in kind of shares in Columbia Sportswear GmbH and Columbia Sportswear Italy Srl;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,300,000 (four million three hundred thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 4,312,500 by the creation and the issuance of 43,000 new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the above mentioned increase of capital by Columbia USA by a contribution to the Company of 1 (one) quota for an amount of EUR 1,600,000 representing 100% (one hundred percent) of the issued capital of Columbia Sportswear Italy Srl (the "Columbia Italy Share"), a company duly incorporated and validly existing under the laws of Italy, having its address at Via C. Cavour n°1 11, 40026 Imola (Bologna), Italy and registered with the Camero di Commercio Industria Artigianato Agricoltara di Bologna ("Columbia Italy") and two shares in the nominal amount of EUR 40,400 and EUR 10,740 for an amount of EUR 2,700,000 representing 100% of the issued share capital of Columbia Sportswear GmbH (the "Columbia Germany Shares"), a company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its address at Fashion House, Frankfurter Ring 162, 80807 Munich, Germany and registered with the Amtsgericht Munchen Registergericht ("Columbia Germany") (the Columbia Italy Shares and the Columbia Germany Shares are referred here after as the "Shares") in consideration for the issuance by the Company to the Columbia USA of 43,000 new shares (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Columbia USA through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to a global amount of EUR 4,300,000 (four million three hundred thousand euros) by subscribing to 43,000 new shares of the Company with a nominal value of in EUR 100 each to be issued to Columbia USA in consideration for the Contribution.

Consequently, the 43,000 new shares of the Company have been fully paid up through a contribution in kind consisting of shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Columbia USA, through its proxy holder, approved the transfer of the Columbia Germany Shares by Columbia USA to the Company by means of the approval declaration attached hereto as Annex A.

Evaluation

The global value of the Contribution is of EUR 4,300,000 (four million three hundred thousand euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Shares has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Columbia USA, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole owner of the Shares;
- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Columbia Germany and Columbia Italy are duly created and validly existing under their respective laws;
- to its knowledge, Columbia Germany and Columbia Italy are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the contributors at the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares required under the relevant governing laws will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr Timothy Boyle and Mr Stewart Kam Cheong, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, by virtue of a power of attorney which will remain annexed hereafter.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Shares and confirmed the validity of the subscription and payment.

The Company, represented here by Mr Emmanuel Natale, Avocat a la Cour, by virtue of a power of attorney which will remain annexed hereafter, approved the transfer of the Columbia Germany Shares by Columbia USA to the Company by means of the approval declaration attached hereto as Annex A.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by contribution in kind consisting of at least 65% of the issued shares of companies having each its registered office or effective management seat in the European Union, whereby the Company will hold at least 75% of the issued shares of each of these companies as shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully implemented it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 4,312,500 (four million three hundred twelve thousand five hundred euro) divided into 43,125 (forty-three thousand one hundred twenty five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand six hundred Euros (3,600.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Columbia Sportswear Luxembourg Holdings", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 euros, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.967 (la "Société").

A comparu:

Columbia Sportswear Company, ayant son siège social au 14375 NW Science Park Drive, Portland, OR 97229, USA, enregistrée auprès registre de commerce de l'Oregon, sous le numéro 065993-10 ("Columbia USA"),

ici représentée par Mr Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 125 (cent vingt cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'associé unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.300.000 (quatre million trois cent mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à 4.312.500 EUR par la création et l'émission de 43.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euro) chacune;

2. Souscription, intervention et émission de 43.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euro) chacune, par un apport en nature des parts sociales de Columbia Sportswear GmbH et Columbia Sportswear Italy Srl;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.300.000 EUR (quatre million trois cent mille euro) en vue de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 4.312.500 EUR par la création et l'émission de 43.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de l'augmentation de capital de 4.300.000 EUR (quatre million trois cent mille euro) par Columbia USA par l'apport d'une part sociale pour un montant de 1.600.000 EUR représentant 100% du capital de Columbia Sportswear Italy Srl (la "Part Sociale de Columbia Italie"), une société dûment constituée et organisée selon les lois d'Italie, ayant son siège social au Via C. Cavour n°111, 40026 Imola (Bologna), Italie et enregistrée auprès de la Camero di Commercio Industria Artigianato Agricoltura di Bologna ("Columbia Italie") et deux parts sociales de valeur nominale respectives de 40.400 EUR et 10.740 EUR pour un montant de 2.700.000 EUR représentant 100% du capital social de Columbia Sportswear GmbH (les "Parts Sociales de Columbia Allemagne"), une société dûment constituée et organisée selon les lois allemandes, ayant son siège social à Fashion House, Frankfurter Ring 162, 80807 Munich, Allemagne et enregistrée auprès du Amtsgericht München Registergericht ("Columbia Allemagne") (la Part Sociale de Columbia Italie et les Parts Sociales de Columbia Allemagne sont mentionnées ci après comme les "Parts Sociales") en contrepartie de l'émission par la Société à Columbia USA de 43.000 nouvelles parts sociales (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Columbia USA, par l'organe de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur d'un montant global de 4.300.000 EUR (quatre million trois cent mille euro), en souscrivant aux 43.000 nouvelles parts de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR chacune devant être émises à Columbia USA en contrepartie de l'Apport.

Par conséquent, les 43.000 nouvelles parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions telles que définies à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération de droit d'apport.

Columbia USA, par l'organe de son mandataire, a approuvé le transfert des Parts Sociales de Columbia Allemagne par Columbia USA à la Société par la déclaration d'approbation ci-attachée en Annexe A.

Evaluation

La valeur globale de l'Apport est de 4.300.000 EUR (quatre million trois cent mille euro).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport Columbia USA, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est l'unique propriétaire des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont nominatives et entièrement libérées;
- les Parts Sociales sont libres de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou d'action en justice;
- les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- Columbia Allemagne et Columbia Italie sont dûment constituées et légalement existantes selon le droit de leurs lois respectives;
- à sa connaissance, Columbia Allemagne et Columbia Italie ne font pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue des apporteurs à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- l'ensemble des formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales requises par les lois applicables seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Timothy Boyle et M. Stewart Kam Cheong agissant en leur qualité de gérants de la Société, représentés par M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration qui restera annexée ci-après.

Reconnaissants avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, ils ont accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales et confirment la validité des souscriptions et paiements.

La Société, représentée par M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration qui restera annexée ci-après, a approuvé le transfert des Parts Sociales de Columbia Allemagne par Columbia USA à la Société par la déclaration d'approbation ci-attachée en Annexe A.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par apport en nature d'au moins 65% des actions de sociétés ayant chacune son siège social ou son centre de direction effective au sein de l'Union Européenne, par lequel la Société détiendra au moins 75% des actions émises par ces sociétés en qualité d'actionnaire, la Société requiert expressément l'exonération prévue par l'article 4-2 (quatre - deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exonération de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exonération de droit d'apport et déclare explicitement que ces conditions sont remplies au regard des documents pertinents produits, des commentaires et explications qui lui ont été fournis en considérant le contexte d'une telle opération.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des actions apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été pleinement réalisé, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital de la Société est fixé à 4.312.500 EUR (quatre millions trois cent douze mille cinq cent euro) divisé en 43.125 (quarante-trois mille cent vingt-cinq) parts ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euro) chacune, entièrement libérés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'associé unique, ou dans le cas d'une pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pourcent (75%) du capital social".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille six cents Euros (3.600,- euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. NATALE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49947. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032421/211/241.

(090036784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.157.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lancaster Coinvestors A S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009031548/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.658.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The BlueBay (Master) Fund II Limited, an investment company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Terry Farrelly, Operations Manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February , 2009 under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder (the "Shareholder") of BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.658 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 2 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 February 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint

- Mr. Henry Kelly, manager of the Company, born on October 5, 1955 in Douglas, Isle of Man, United Kingdom, residing at 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943, Itzig,

- Mr. Nicholas Williams, manager of the Company, born on March 21, 1956 in Lymington, United Kingdom, residing at Flat 7 Samphire, 39 Old Hill, Chislehurst BR7 5NA, United Kingdom, and

- Mr. Robert Raymond, manager of the Company, born on June 30, 1933 in Paris, France, residing at 5 rue de Beaujolais, F-75001 Paris, France

as liquidators of the Company (hereinafter the "Liquidators").

The Extraordinary General Meeting resolves further that the Liquidators shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the joint signatures of the Liquidators.

They may, under their own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

The Liquidators will receive no compensation for accomplishment of their duties as liquidators of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read, the party appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

The BlueBay (Master) Fund II Limited, une société d'investissement établie sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Terry Farrelly, Operations Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, partie B numéro 111.658 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 novembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 février 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer

- M. Henry Kelly, gérant de la société, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Isle of Man, Royaume-Uni, résidant à 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Nicholas Williams, gérant de la société, né le 21 mars 1956 à Lymington, Royaume-Uni, résidant à Flat 7 Sapphire, 39 Old Hill, Chislehurst BR7 5NA, Royaume-Uni, et

- M. Robert Raymond, gérant de la société, né le 30 juin 1933 à Paris, France, résidant à 5, rue du Beaulolais, F-75001 Paris, France

en tant que liquidateurs de la Société (les "Liquidateurs").

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les Liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils peuvent accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par les signatures conjointes des Liquidateurs.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs ne recevront aucune compensation pour l'accomplissement de leurs devoirs en tant que liquidateurs de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. FARRELLY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2009. Relation: LAC/2009/6493. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032449/242/98.

(090036676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.209.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 janvier 2009

Par les résolutions écrites du 8 janvier 2009, l'associé de la société a décidé:

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 8 janvier 2009, et pour une durée indéterminée,

Mr. Jean Roger Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), et ayant comme adresse privée 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Stewart Kam-Cheong, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030930/1337/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pernety Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.824.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour PERNETY HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030845/34/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.
